



CHORALE

2018-2019

Notre école de musique est située au 30 rue de Normandie (à côté de la place de la Station).

Dispensé au sein de l'école Sainte Geneviève, notre atelier chorale permet aux enfants scolarisés du CP au CM2 et attirés par le chant d'apprendre les bases du solfège, de la technique vocal et de chanter ensemble.

L'activité a lieu pendant la période scolaire, le mardi et le jeudi, de 17H00 à 18H15, par groupes de 15 à 20 élèves.

Comment s'inscrire ?

1. Compléter le présent document avec les disponibilités de l'enfant pour l'activité,
2. Compléter la fiche d'adhésion à l'association,
3. Compléter la fiche Info adhérent,
4. Réaliser le règlement :
234 euros à l'ordre de l'Ecole de guitare d'Asnières
5. Le dossier d'inscription doit être remis à l'Ecole de musique (30 rue de Normandie - 92600 Asnières), au plus tard le 23 juin 2018.
6. Début septembre, nous vous contactons par SMS pour vous indiquer le créneau retenu pour l'activité, parmi les possibilités que vous aurez indiquées ci-dessous.

NOM et Prénom de l'enfant :

Classe :

NOM et prénom du parent à contacter :

Téléphone portable :

Les créneaux souhaités

Indiquer l'ordre de vos préférences (1, 2)

Créneaux	Préférences
→ Mardi 17H00-18H15	
→ jeudi 17H00-18H15	

ADHERENT

NOM :	Tél portable (1) :
Prénom :	Courriel (1) :
Date naissance :	(1) Pour les mineurs, celui d'un parent ou tuteur légal

INSCRIPTION ET DEROULEMENT DES ACTIVITES

Pour qu'une activité soit ouverte, un nombre minimum d'adhérents est requis.

Pour suivre les cours, les élèves doivent être dûment inscrits. Pour cela, le dossier d'inscription doit être complété et le règlement doit être acquitté dans sa totalité (chèques libellés à l'ordre de : **L'Ecole de guitare d'Asnières**).

L'inscription est définitive. Aucun remboursement ne peut être réalisé, en cours d'année.

Seuls les adhérents peuvent suivre les cours, sur le créneau auquel ils sont inscrits (une fois par semaine, hors vacances scolaires et jours fériés). Les élèves ne peuvent pas prétendre au rattrapage des cours qu'ils ont manqués.

Les parents n'assistent pas au cours de leur enfant. Les personnes non adhérentes peuvent assister ponctuellement à une séance, uniquement après accord d'un responsable de l'association.

Les adhérents de l'association sont tenus de respecter le règlement intérieur des salles mises à leur disposition. En cas de non-respect, ils peuvent être exclus de l'association.

Les adhérents mineurs sont encadrés et surveillés pendant la durée des activités auxquelles ils sont inscrits et présents. En dehors de ces horaires, les mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux, ou de l'établissement scolaire, dans le cas d'activités dans ces établissements.

En cas d'accident les responsables de l'association ou leur représentant peuvent faire appel aux services d'urgence (2).

Je soussigné(e) (3) : M(e) reconnais avoir pris connaissance des conditions ci-dessus.

Je m'inscris à l'association pour la saison 2018-2019 / J'inscris mon enfant à l'association, pour la saison 2018-2019 et je l'autorise à participer aux activités et aux manifestations organisées par l'association.

Droit d'image : j'autorise l'association à utiliser des photos ou vidéos me représentant / représentant mon enfant, dans le cadre des activités, sur tout support de communication de l'association (plaquette, site Internet, ...) et ce, pour une durée de 10 ans.

Pour les adhérents mineurs (cocher la case correspondant à votre choix)

- J'autorise mon enfant à partir seul à la fin de l'activité (2)
- Je n'autorise pas mon enfant à partir seul à la fin de l'activité (2)

En cas de refus, préciser sur la fiche « Infos adhérents » les noms et prénoms des personnes qui peuvent venir chercher l'enfant en dehors de ses parents, ainsi que le lien avec l'enfant.

(2) Ce point ne s'applique pas pour les activités ayant lieu dans les établissements scolaires, les enfants demeurant sous la responsabilité de l'établissement scolaire.

(3) Pour les personnes majeures, à remplir directement par l'adhérent. Pour les adhérents mineurs, à remplir par un parent ou un tuteur légal.

Je m'engage à fournir, sur simple demande de l'association, une attestation d'assurance extra-scolaire (responsabilité civile et accident).

ADHESION

Date	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

FICHE INFO ADHERENT

ADHERENT

NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Instrument	
Adresse	
Tél domicile	
Tél portable	
Courriel	
Etablissement scolaire	
Classe à la rentrée 2018	

PARENTS ou tuteurs légaux

	Mère	Père
NOM		
Prénom		
Adresse		
Tél domicile		
Tél portable		
Tél travail		
Courriel		

POUR LES ADHERENTS MINEURS

Si vous n'autorisez pas votre enfant à partir seul à la fin de l'activité, veuillez compléter les informations ci-dessous. En cas d'urgence, ces personnes pourront être contactées par l'association.

En dehors des parents, les personnes suivantes peuvent également venir chercher l'enfant :

NOM	Prénom	Lien avec l'enfant	Tél portable

Date	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fiche n° :